

# Chasseur Mayennais



**La loi  
du 31 décembre 2008**

**L'enquête  
prélèvements**

**Le Lièvre brun**



# ASSURANCE

# CHASSE

Pour chasser  
sans souci...

**VOTRE ASSURANCE CHASSE  
EN VENTE  
AU CREDIT AGRICOLE**



Les contrats d'Assurance chasse sont proposés par Pacifica, PACIFICA, compagnie d'Assurances Chasse, entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 227 431 500 € - Siège social : 91-93, bd Pasteur 79015 Paris - 392 368 895 RCS Paris. Les déclarations prévues et les conditions figurent au contrat.  
CLASSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 41 4 903 908 RCS - LE MANS - Société de courtage d'assurances immobilières et Régimes des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 021 738 - Siège social 47 rue Primordia - 72000 LE MANS - CODEX 9 - 01208

## ACGL Conseil

Votre **service informatique**  
à partir de **250 € HT/mois**

# 0826.808.017

0,12 €/min

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre le Potier - 53000 LAVAL  
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 48157788000018 - Code APE : 6202A  
N° INTRA : FR 35481577880 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 91 73  
[www.acglconseil.com](http://www.acglconseil.com) - Mél : [contact@acglconseil.com](mailto:contact@acglconseil.com)



# Le mot du Président

La saison de chasse 2008-09 vient de s'achever ; elle a été plutôt médiocre en ce qui concerne le petit gibier à la suite d'un printemps froid et pluvieux.

Il en a été de même en ce qui concerne le canard colvert dont la reproduction s'est mal faite, ce que n'ont pas compensé les passages d'hiver, beaucoup plus faibles que d'habitude.

La fin de la saison a été perturbée par la vague de froid et la suspension discutable de la chasse à toutes les espèces d'oiseaux, y compris celles inscrites sur la liste des nuisibles !

Il ne faut cependant pas se décourager. Le développement constaté ces dernières années grâce aux efforts de tous en ce qui concerne le faisane dans les GIC et le lièvre, est prometteur. Par contre, la situation du grand gibier est égale à elle-même : de bonnes populations de chevreuils et de sangliers dont les dégâts doivent être maîtrisés par des prélèvements adaptés.

Une bonne nouvelle : la loi du 31 décembre 2008, tout en abaissant le coût du permis pour les jeunes chasseurs, institue un permis national à prix unique, ce qui limitera le nomadisme des permis nationaux dont les petites fédérations comme la nôtre ont pu faire les frais.

De tout cela nous reparlerons lors de notre assemblée générale du 25 avril 2009 à LOUVERNÉ.

A bientôt, donc.

Le Président,  
Y. MOULIÈRE

## Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1<sup>er</sup> semestre 2009



**Tirage :** 10 000 exemplaires  
**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> semestre 2009  
**ISSN :** 0397-8621  
**Directeur de la publication :** Yves MOULIÈRE  
**Coordinateur :** Marc-Antoine GILLIOT  
**Rédaction :** Jean-François ARCANGER  
**Conception et réalisation :** Imprimerie MADIOT  
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

## Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

"La Vigneule" - 53240 MONTFLOURS  
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96  
courriel : fdc53@chasseurdefrance.com  
www.frc-paysdelaloire.com

## Dans ce numéro :

3   
Édito

4   
Actualité législative  
*Loi du 31 décembre 2008*

5-8   
Infos générales  
*Les infos de la FNC  
Fondation des Habitats  
Chevrotines  
Numéros utiles*

9-17   
Infos fédération  
*Saint Hubert mobile  
Cahier de battue  
Piégeurs et gardes particuliers  
Enquête prélèvements  
Services apportés aux adhérents  
EPC 2009 (résultats 2008)  
G.I.C. faisane  
Projet boisements à La Vigneule  
Partenariat Rochefeuille  
Plan de chasse petit gibier  
Lettre ouverte*

18-21   
Nos associations  
*Grand gibier  
Chasses privées  
Échos des Coévrans  
Gardes particuliers  
Échos du Bas Maine  
AFACCC 53*

21   
Cynophilie  
*Ariégeois*

22   
Notre faune  
*Le Lièvre Brun*

23   
Humeur/Petite annonce

Édito 



## La loi du 31 décembre 2008

Cette nouvelle loi, prise pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse, comprend un certain nombre de dispositions susceptibles d'attirer de nouveaux chasseurs par la réduction du coût du permis, tout en instaurant un permis national unique.



### Les nouveaux chasseurs

Devant la régression du nombre de permis, ce texte est susceptible de faciliter l'arrivée de nouveaux chasseurs qui pour des raisons financières retardaient ou renonçaient à prendre un permis.

**L'article 5** précise que « lorsqu'un chasseur valide pour la première fois son permis de chasser lors de l'obtention du titre permanent du permis, le montant des redevances est diminué de moitié ».

**L'article 6** confirme la pratique de notre Fédération qui depuis quelques années remboursait à ces nouveaux nómóros la moitié de la cotisation fédérale. Cette réduction sera en effet déterminée annuellement par l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

### Le Permis National

De grosses diversités existent d'un département à l'autre du fait d'une cotisation fédérale fonction du nombre de chasseurs, ce qui est le cas de notre Fédération dite « à faible effectif ».

La nouvelle loi, **article 7-I**, instaure un permis national à prix unique dont la cotisation est déterminée par

l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs.

**L'article 7-II** dispense par ailleurs l'adhérent chasseur ayant validé un permis de chasser national et porteur du timbre grand gibier national, de s'acquitter en sus du timbre grand gibier du département où il valide son permis.

Ceci, espérons le, doit permettre à des chasseurs Mayennais, habitant ou demeurant principalement en Mayenne de réintégrer le « bercail » qu'ils avaient abandonné en validant leur permis national dans un département à cotisation fédérale faible, ou sans timbre grand gibier.

C'est ce que nous avons constaté cette année en demandant aux chasseurs qui avaient validé celui-ci dans un autre département de régler une participation aux frais pour obtenir un carnet prélèvement bécasse ou lièvre.

110 de ceux-ci l'ont pris dans un autre département, alors qu'ils habitaient en Mayenne, allant pour certains jusqu'en Corse pour ce faire !

Pour le bien de nos finances il importe d'inciter nos chasseurs à valider leur permis en Mayenne.

D'autres dispositions pratiques résultent de ce nouveau texte.

Ainsi **l'article 17** supprime l'obligation du ticket de marquage pour le transport d'une partie du gibier mort soumis au plan de chasse pour les titulaires d'un permis de chasser valide, ce qui exclut les non chasseurs auxquels une pièce de gibier est donnée.

**L'article 18** autorise l'utilisation du grand duc artificiel pour la destruction des animaux nuisibles sans autre formalité, alors qu'une autorisation préfectorale était exigée.

**L'article 9** habilite les gardes chasse particuliers assermentés à procéder à la saisie du gibier tué à l'occasion d'infractions qu'ils constatent, à charge de les détruire ou d'en faire le don à l'établissement de bienfaisance le plus proche...

Y. M.

## Les informations de la Fédération Nationale

### Le Crédit Agricole s'enflamme pour la LPO

Le Crédit Agricole a signé le 11 juin dernier un partenariat avec la LPO et engagé ses caisses régionales à développer avec cette association des actions de sensibilisation à l'environnement ou de protection des sites naturels.

La FNC a fait connaître son sentiment à la Caisse Nationale et aux fédérations... qui apprécieront.

### L'Emotion Nature au cœur de Grand-Lieu

Le samedi 7 juin, en présence de très nombreuses personnalités, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique, gestionnaire de 650 hectares sur le lac de Grand-Lieu, a inauguré l'Observatoire ornithologique à vocation pédagogique.

Grand-Lieu est la seconde zone humide de France après la Camargue. Propriété de la Fondation pour la protection de la Faune Sauvage, le site de l'Observatoire aménagé par la Fédération avec l'aide des collectivités locales, va permettre l'accueil du grand public et des scolaires et participer à la reconnaissance du rôle pédagogique du réseau fédéral de la chasse française.

### Chasse et randonnée dans l'Hérault

La FDC de l'Hérault et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ont instauré un partenariat permanent dont l'objectif est d'œuvrer pour une collaboration des usagers de l'espace rural.



Premier acte de ce partenariat d'une plaquette d'information « Chasse et randonnée dans l'Hérault ». Diffusée à 50 000 exemplaires auprès des acteurs concernés, mais également des Maires et des Offices de Tourisme, ce document sera également largement distribué à l'occasion des diverses manifestations locales.

Partager l'espace, c'est commencer par la courtoisie et la convivialité, tel est le sens du message ainsi délivré car

saluer avec le sourire c'est le début du bonheur, à la chasse comme ailleurs.



### Rendre les honneurs au blaireau

Comment faire d'un paisible week-end de mai en forêt de Saône et Loire et d'une traditionnelle rencontre de déterreurs un évènement médiatique au service de la cause des écoguerriers du bien-être animal ? Comment utiliser le quotidien « Libération » sous couvert de signatures scientifiques pour faire progresser cette même vision de l'animal en titrant : « le stress du blaireau aux abois » (Libération du 23 mai).

La FNC répond scientifiquement et juridiquement, point par point, aux auteurs de cet article en souhaitant que ce droit de réponse ait droit de cité aux pays des idées reçues.

- **première erreur** : le blaireau serait menacé. La démonstration est imparable puisque ces honorables « chercheurs » ne prennent même pas le soin de fournir des chiffres. Or, des chiffres, il en existe. Le blaireau est présent partout en France sauf en Corse. On estime sa population globale à 150 000 individus au moins.

- **deuxième erreur** : le blaireau serait protégé par l'Europe. Et ces brillants esprits de confondre visiblement le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. S'agissant du premier cercle européen, la Convention de Berne (1979) autorise très clairement l'exploitation du blaireau par la chasse. Quant à l'Union européenne, elle n'a pas jugé utile de conférer un quelconque statut au blaireau dans la directive 92/43 du 21 mai 1992 dite Natura 2000 qui a trait à la conservation de la faune et de la flore en Europe.

- **troisième erreur** : les épreuves de chiens sur blaireaux violent la loi française. Or, le Conseil d'Etat a rejeté les recours des écologistes et des protecteurs des animaux. Un arrêt du 30 juillet 1997 dispose que la période complémentaire de vénerie sous terre (à compter du 15 mai) ne perturbe ni la reproduction du blaireau ni le temps nécessaire à l'élevage des jeunes.



- **quatrième erreur** : les chasseurs nourriraient de la vindicte contre le blaireau qu'ils qualifieraient de « nuisible ». Le blaireau, en droit français, n'a pas la qualification de nuisible au sens du Code de l'environnement. Et les chasseurs ne le souhaitent pas. Préférant deux périodes de chasse stricto sensu au titre d'une réglementation qui n'est pas isolée en Europe puisque quinze Etats Membres pratiquent la chasse du blaireau et que trois autres au moins mettent en œuvre des mesures de régulation. C'est qu'en effet le blaireau peut arriver à causer des dégâts aux activités agricoles et aux ouvrages (digues, voies ferrées,...). N'en déplaise aux bons esprits de laboratoire.

Il ne suffit donc pas de se draper dans des titres ronflants pour prétendre détenir la vérité, surtout scientifique. Enjoindre au Gouvernement, comme ils le prescrivent, de « rejoindre les normes de la communauté européenne », n'honore pas ces trois signataires sur le terrain de la rigueur qui est propre à la recherche : ces normes n'existent pas !

### Les Français et la chasse en 2008

Les français ont sur la chasse des opinions tranchées –le sujet interpelle et ils ne sont que 3% à ne pas se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

La chasse divise la France en deux parties quasi égales : ceux qui ont une bonne opinion, ils sont 48%, et ceux qui en ont une mauvaise, 49%. Le même clivage se retrouve concernant les chasseurs.

Sur la chasse, comme sur les chasseurs, l'opinion des Français marque donc une pause. C'est ce que le sondage CSA\*, réalisé en mai 2008, vient de nous révéler. Depuis

favorables à notre activité, en 2002, comme en 2008, ils sont 48 %.

Si classiquement ce sont les femmes, les habitants de l'agglomération parisienne et les catégories socio-professionnelles élevées qui se révèlent les plus critiques, la nouvelle génération –celle des moins de 30 ans– crée la surprise avec 53% de bonne opinion sur la chasse et même 58% pour la tranche des 25 à 29 ans en faveur des chasseurs. L'avenir de la chasse viendra donc de la jeunesse et des villes dont la population dans les agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants déclare jusqu'à 61% d'opinion favorable à la chasse (contre 38% en agglomération parisienne).

En terme de région, c'est dans le Bassin Parisien Est (61%), dans l'Ouest, le Sud-Ouest (55%) et en Méditerranée (57%) que se concentrent les partisans.

Interrogés sur le rôle des chasseurs, les Français leur reconnaissent quatre grandes missions : la lutte contre la prolifération des espèces, le suivi sanitaire de la faune sauvage, la préservation des traditions culturelles et enfin, la convivialité et la vie sociale. Là où ils agissent, les chasseurs sont compris.

Les Français ne sont d'ailleurs que 7% à souhaiter l'interdiction de la chasse contre 14% son maintien, 16% son développement et 44% sont adaptation aux spécificités des régions et des territoires. Cette vision apaisée se traduit également dans le fait que 81% ne se sont pas retrouvés en situation de conflit avec les chasseurs et 70% jamais sentis mis en danger par les chasseurs.

En conclusion, à la question « à qui faites-vous plutôt confiance ou plutôt pas confiance pour parler des problèmes liés à l'environnement ? ». Les Français choisissent :

- pour le groupe de tête : les scientifiques (81%) et les associations de consommateurs (77%).
- en second, dans la tranche des 60 % : les écologistes (66 %) ; les Maires et les élus locaux (63%) ; les agriculteurs (58%).
- en second, dans la tranche des 60% : les écologistes (66%) ; les Maires et les élus locaux (63%) ; les agriculteurs (58%).
- En troisième position à quasi-égalité autour de 40% : les alter-mondialistes (39%), les chasseurs (39%), les journalistes (38%).
- les partis politiques ferment la marche avec 20%.

Le baromètre CSA permet ainsi dans bien des domaines, de devenir sur des idées reçues et donne à la chasse un coup de jeune qui montre que son avenir est devant elle.

C.-H. de PONCHALON  
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

\* Sondage CSA réalisé en mai 2008 auprès d'un échantillon national représentatif de 1000 personnes âgées de plus de 18 ans.



2002, l'opinion publique est stable. Ce baromètre vient en effet s'ajouter au suivi régulièrement effectué depuis 1989, du sentiment des Français sur ce sujet. En près de 20 ans, l'image de la chasse a gagné 18 points d'opinion positive. En 1989, seuls 30% de nos compatriotes se montraient



# La fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage

## Les missions de la Fondation :

### → Acquérir

Avec plus de 1 400 000 adhérents chasseurs, la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage dispose chaque année d'un budget important qui lui a permis de mener une politique d'achat de territoires menacés depuis 1979.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation est aujourd'hui propriétaire d'un patrimoine de plus de 5000 hectares répartis dans 56 départements.

La gestion de ces territoires est confiée principalement aux Fédérations Départementales des Chasseurs. **En Mayenne, 2 territoires** appartiennent à la Fondation :

- 3,05 ha au lieu-dit « La Féchalière » à Bouchamps les Craon,
- 21,24 ha au lieu-dit « La Vigneule » à Montflours attenant à notre siège social.

La participation croissante des collectivités locales à ces projets permet, d'une part, d'obtenir une source de financement appréciable et d'autre part, de rencontrer des interlocuteurs de choix lors d'achats de territoires ou de parcelles voisines d'une propriété.

Par le biais de sa cotisation (0,15 à 0,76 € selon les départements), chaque chasseur de France est aujourd'hui propriétaire d'un joyau inestimable qu'il convient de faire découvrir et reconnaître par l'ensemble des usagers de la nature.

### → Réhabiliter

Abandonné par l'agriculture traditionnelle ou détruit par une politique systématique de remembrement ou d'assèchement des territoires, le milieu rural a subi des transformations importantes depuis plusieurs décennies. Celles-ci ont entraîné l'uniformisation du paysage et la banalisation de la faune et de la flore qui caractérisent une partie de notre territoire national.

La réhabilitation des milieux est l'une des principales actions menées en collaboration avec les services techniques des Fédérations Départementales des Chasseurs sur certains sites de la Fondation.

### → Gérer

Si la plupart des paysages naturels ont été façonnés par l'homme, on observe que l'absence d'entretien est préjudiciable à la variété biologique et à la richesse d'un milieu. La

Fondation délègue la gestion de ses territoires aux Fédérations Départementales des Chasseurs.

Avec pour objectif de maintenir une activité rurale traditionnelle sur les sites, dans bien des cas, les terres acquises sont laissées à leurs anciens propriétaires pour que s'y perpétuent des pratiques agricoles nécessaires au développement de la faune : parage des bovins pour l'alimentation des limicoles, fauche des roseaux, entretien des réseaux hydrauliques... Tel est le rôle social de la Fondation.



### → Informer, éduquer

Si la réhabilitation et la conservation des milieux restent les deux objectifs prioritaires des achats de la Fondation, la maîtrise de ces territoires permet en outre de développer une politique d'information et de communication auprès du public.

Le rôle éducatif de ces territoires doit être l'occasion de montrer la participation des chasseurs à la sauvegarde des milieux et d'initier les jeunes à la découverte d'une faune sauvage et variée. C'est dans cette perspective qu'environ un quart des territoires sont ou vont être ouverts au public et que de véritables structures d'accueil sont créées. Près de 100 aujourd'hui, les sites protégés par la Fondation ont tous leur importance, quelles que soient leur superficie ou la nature des milieux. L'action commune de tous les chasseurs de France menée sur ces territoires confirme le rôle de « sentinelle » du chasseur dans le maintien des habitats de la faune sauvage.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Web : [www.fondationdeschasseurs.fr](http://www.fondationdeschasseurs.fr)





## Chevrotines : attention !

De récents procès verbaux, effectués en Mayenne, montrent que certains chasseurs tendent à se dispenser d'appliquer la réglementation sur le port et l'usage des chevrotines. Il semble donc utile de faire un bref rappel sur ce sujet.



Dans son article 4, l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 interdit pour la chasse, sur le territoire continental de la France, l'emploi de toute munition chargée de grenaille de plomb d'un diamètre supérieur à 4 millimètres ou de grenaille sans plomb de plus de 4,8 millimètres.

Mais cette notion d'emploi s'applique aussi au transport pendant la chasse.

En effet, les chevrotines, qualifiées d'engins prohibés par un juge dans le cadre d'une jurisprudence de la Cour d'appel de TOULOUSE, dans un arrêt du 10 septembre 1996, sont devenues, de ce fait, également interdites de port.

Il faut donc bien comprendre qu'il est non seulement interdit d'utiliser des chevrotines pendant la chasse, mais aussi de les transporter dans ses poches.

M.-A. G

NOUVEAU

Pour connaître les diverses informations (arrêtés, dates de fermetures, imprimés...) liées aux activités de la Fédération des Chasseurs, vous pouvez consulter le site sur

[www.chasse53.fr](http://www.chasse53.fr)

### QUELQUES NUMEROS UTILES

#### FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE : 02.43.53.09.32

<u>Personnel technique :</u>		<u>Lieutenants de louveterie :</u>	
ARCANGER Jean-François :	06.85.12.79.27	PLANCHAIS Patrick	02.43.69.87.14
ANGOT Daniel :	06.80.92.40.42	DELOMMEAU Michel	02.43.95.13.85
BOUQUEREL David :	06.72.90.13.28	COURCIER Jean-Paul	02.43.02.33.45
GODET Olivier :	06.82.84.48.69	MENANT Michel	02.43.01.10.96
JAMONT Mickaël :	06.73.37.59.53	DELOMMEAU Louis	02.43.90.20.87
MAROUZE Eric :	06.70.70.01.42	GILLES Patrice	02.43.68.55.26
THEYS Jean :	06.82.84.48.66	COURCIER Gérard	02.43.90.09.24
<u>U.N.U.C.R. :</u>		DU PONTAVICE André	02.43.04.91.81
DELOMMEAU Sylvain :	06.87.77.13.67 02.43.02.60.98	METAYER Claude	02.43.06.27.28
LANDELLE Olivier :	06.27.02.55.77 02.43.01.65.44	<u>Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :</u>	
REZE Georges :	06.71.03.33.61 02.43.69.55.13	Le Berry - 53470 Martigné/Mayenne	02.43.68.69.73



## Saint Hubert mobile soutient le pouvoir d'achat de ses abonnés !

Saint-Hubert Mobile se positionne dans le monde des télécoms comme un acteur innovant, différent et continue son opération de séduction auprès du monde cynégétique et rural.



Outre l'attractivité de ses forfaits mobiles, ses services dédiés chasse, l'accès à des promotions cynégétiques pour ses abonnés et sa philosophie de communauté forte et soudée,

Saint-Hubert Mobile décide de franchir une nouvelle étape en soutenant le pouvoir d'achat de ses abonnés dans cette période de turbulence économique et lance une grande campagne de parrainage hors du commun.

L'offre, valable sur une période de 6 mois (jusqu'au 30 Juin 2009), permettra à chaque abonné Saint-Hubert d'empocher 100 euros à chaque parrainage !

Ce montant important, versé directement sur le compte bancaire de l'abonné permettra à ce dernier de cumuler jusqu'à 500 euros ! Le filleul recevra de son côté un superbe couteau laguiole en cadeau de bienvenue en plus de sa montre Saint-Hubert Mobile.

Chaque abonné recevra dans sa prochaine facture une brochure explicative ainsi que des coupons de parrainages (coupons imprimables aussi sur [www.sainthubertmobile.fr](http://www.sainthubertmobile.fr)) Il n'y a pas de restriction d'admission à cette grande offre de parrainage hormis le fait bien naturellement d'être déjà abonné Saint-Hubert Mobile. (voir conditions de l'offre sur [www.sainthubertmobile.fr](http://www.sainthubertmobile.fr) ou au 901 depuis votre mobile ou 0 825 826 848)



Grâce à cette offre unique, Saint-Hubert Mobile confirme sa volonté et sa philosophie de soutien au monde cynégétique et rural et espère contribuer, à sa manière, au pouvoir d'achat de ses abonnés.

**Pour toute information complémentaire concernant l'offre de parrainage :**

- 901 depuis votre mobile Saint-Hubert Mobile
- Hotline d'info : 0825 826 848 (0,15€/min depuis un fixe en France Métropolitaine)
- [www.sainthubertmobile.fr](http://www.sainthubertmobile.fr) ou [contact@sainthubertmobile.fr](mailto:contact@sainthubertmobile.fr)

Saint-Hubert Mobile® par Coriolis Télécom  
1<sup>er</sup> Forfait de téléphonie mobile pour les chasseurs - Mentions Légales  
Saint-Hubert Mobile, des forfaits mobiles simples et pas chers  
[contact@sainthubertmobile.fr](mailto:contact@sainthubertmobile.fr)  
Hotline d'Information : 0825 826 848 (0,15 € TTC/min depuis la France Métropolitaine)

## Cahier de battue

Votre fédération a édité un cahier de battue que chacun pourra se procurer à prix coûtant (5 €).

D'une quinzaine de pages au format 21 x 29,7 cm, ce cahier permet de noter la liste de participants, l'organisation de l'équipe, les contacts utiles et il rappelle toutes les consignes de sécurité. On y trouve également des informations intéressantes sur la biologie du grand gibier.

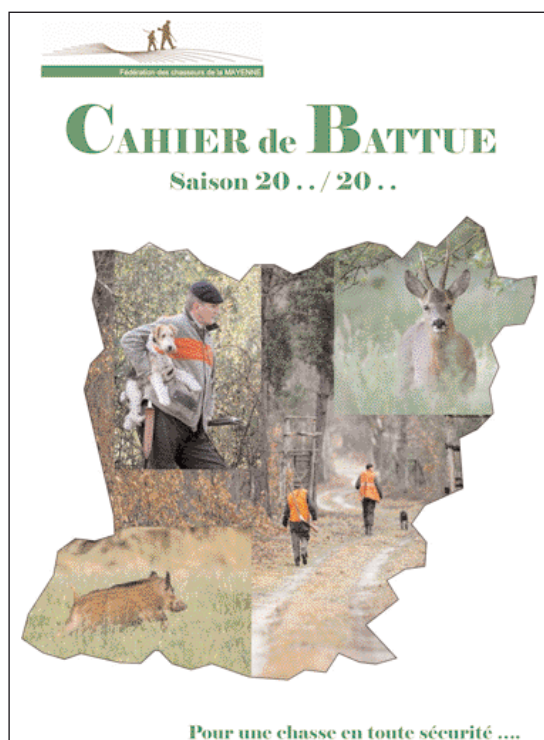
### GIBIERS DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.  
LIÈVRES  
FAISANS  
PERDRIX  
COLVERTS**

Gabriel Persigan  
-53-  
Villiers Charlemagne  
06 81 45 15 70





## Nouveaux piégeurs agréés en 2008

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2008, 152 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR, en 5 sessions réparties comme suit :

### 23-24 mai (37)

Bernard	ANGEARD	DAON	Paul	JEAN	MAYENNE
Claude	AUBOUT	SILLE LE GUILLAUME	Gérard	JEAUNEAU	PARNE S/ ROC
Mathieu	BERNARD	CHAILLAND	Guy	LARDEUX	LAVAL
Joël	BICHOT	SOULGE S/OUETTE	Jean-Yves	LAURENT	ST AIGNAN SUR ROE
Rémi	BLOT	VAUTORTE	Nicolas	LEBLANC	JUVIGNE
Christian	CADOT	ST MICHEL LA ROE	Frédéric	LEMESLE	BOUERE
Hubert	DUVAL	GESVRES	Roger	LEMONNIER	PRE EN PAIL
André	ESNAULT	MOULAY	Michel	LERIOUX	ARGENTRE
Etienne	FAUCON	ERNEE	Jean-Claude	LOINARD	VAIGES
Jean-Paul	FOLLIOT	BONCHAMP	André	LOUVEAU	STE GEMMES LE ROBERT
Gilbert	GARNIER	LOUVERNE	Tony	PAUMARD	CHANGE
Pierre	GAUFFRE	ST HILAIRE DU MAINE	Jean-Baptiste	PODEVIN	BEAUMONT PIED /BŒUF
Didier	GESBERT	MESLAY DU MAINE	Pierre-Marie	PODEVIN	BEAUMONT PIED /BŒUF
Antoine	GOURDELIER	LE PAS	Fernand	RENOULIN	MONTENAY
Thomas	GOURDELIER	LE PAS	Hervé	ROLAND	ST CALAIS DU DESERT
Rémi	GUERRIER	LARCHAMP	Claude	SAUNIER	BAIS
Laurent	HELBERT	LARCHAMP	Georges	SERRAND	ERNEE
Christophe	HUET	ENTRAMMES	Claude	TOURNEUX	MONTENAY
Maurice	ILLAND	PLACE			

### 13-14 mai (25)

Chloë	ALLARD	ST GEORGES BUTTAV.	Philippe	LE GALL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
Bertrand	BAILLIF	MAYENNE	Daniel	LEGROS	ST LOUP DU DORAT
Frédéric	COTTEREAU	EPINEUX LE SEGUIN	Aimery	LE ROUGE	LA BAROCHE GONDOUIN
Patrice de	QUATREBARBES	NIAFLES	Gilbert	MARGOTTIN	BAZOUGES
Yves	DAVOUST	CRENNES S/FRAUBEE	Louis	MICHEL	MAYENNE
Bruno	DUTERTRE	COURCITE	Julien	NEZAN	LE HORPS
Emmanuel	GAIGNON	MONTSURS	Baptiste	PELOUIN	HARDANGES
Yves	GARNIER	BREE	Gabriel	PEYOU	ST JEAN SUR MAYENNE
Jean-Michel	GATE	ST PIERRE DES LANDES	Béatrice de	PONTFARCY	ARQUENAY
Fabrice	GIFFARD	MARTIGNE S/MAYENNE	Henri	RIOU	ST GERMAIN/FOUILLOUX
Julien	GUILLET	AZE	Guy	TALVART	ENTRAMMES
Stéphane	HEBERT	ST MARS LA FUTAIE	Jacky	VOITON	BONCHAMP
Martine	LE GALL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE			

### 27-28 juin (24)

Pierre	BOURRE	LOUVERNE	Daniel	LEMESNIL	ST CALAIS DU DESERT
Marc	BRUNEAU	CHATEAU-GONTIER	Bernard	LEPECQ	LAVAL
Christian	CHESNEAU	OISSEAU	Benoît	MARTIN	BALLOTS
Romain	CHESNEAU	OISSEAU	Alain	MICHEL	ERNEE
Joël	CLAVREUL	ST CALAIS DU DESERT	Michel	MIGNON	ST CHRISTOPHE DU LUAT
Anthony	DERENNE	ST ELLIER DU MAINE	Samuel	MOULLIERE	CHANGE
Alain	DUGUE	LOUPFOUGERES	Pierre	PAUTONNIER	VILLAINES LA JUHEL
Pierre	GAUTRE	BONCHAMP	Jean-Paul	POTTIER	TORCE VIVIERS /CH.
Thomas	GENEVÉE	FOUGEROLLES DU PLES.	Christophe	RIVIERE	ST CALAIS DU DESERT
Edmond	GUEROT	ALEXAIN	Félix	SABLE	ST BAUELLE
Edouard	GUEROT	LOIRON	Patrick	SAUVIGNON	CHATEAU-GONTIER
Paul	LE GENDRE	LOIRON	Thierry	VANDAME	PARNE S/ROC



## 5-6 septembre (32)

Pierre	AUBERT(d')	COSSE LE VIVIEN
Raoul	AUBERT(d')	COSSE LE VIVIEN
Stéphane	AUREAU	BREE
Paul	BEUCHER	ANDOUILLE
Philippe	BIGNON	AMBRIERES LES V.
Gérard	BLANDIN DE CHALAIN	AHUILLE
Mickaël	BOITTIN	CARELLES
Christian	BOURRE	LOUVERNE
Jimmy	BOURRE	LOUVIGNE
Gérard	CARRE	MOULAY
Hervé	COUTARD	ST GEORGES/ERVE
Dominique	CROISSANT	LAVAL
Jean	DONNATIN	CHATILLON S/COLMONT
Jérôme	DOUSSIN	CUILLE
Joseph	DUFEU	LOUVIGNE DE BAIS
Didier	FROISSARD	EVRON

Jean-Luc	GAUCHERIN	LIGNIERES ORGERES
Jean-Daniel	GILMAS	ANDOUILLE
André	GUILLOIS	EVRON
Bertrand	GUYON	ST POIX
Bruno	LAVENERE LUSSAN	MONTIGNE BRILLANT
Louis	LEBLANC	ARON
Patrice	LERICHE	TRANS
Georges	MENANT	DENAZE
Sylvain	MENANT	CHATEAU-GONTIER
Jean-Paul	MORINEAU	BOUERE
Jean-Claude	PORTEBOEUF	CHATEAU-GONTIER
Jacques	POULAIN	LAVAL
Pascal	RABBE	ARGENTRE
Bruno	RENOUARD	LE HORPS
René	TAILLARD	SERVON S/VILAINE
Matthieu	WATTEAU	CHANGE

## 17-18 octobre (34)

Vincent	BIENVENU	CRAON
Bernard	BOULAIN	BONCHAMP
Christian	CACHEUX	BONCHAMP
Josselin	CALTEAU	BALLOTS
Yannick	DAVID	ARQUENAY
Nicolas	DAVID	ARQUENAY
Michel	DELIERE	LAIGNE
Norbert	DOREAU	AHUILLE
Philippe	GAHERY	BRECE
Florian	GALOPIN	LE HORPS
Gilles	GALOPIN	LE HORPS
Auguste	GAULTIER	STE GEM. LE ROBERT
Claude	GEORGET	ST OUEN/ VALLONS
Didier	HUET	MERAL
Bernard	LANDAIS	BONCHAMP
Laurent	LANDAIS	BONCHAMP
Franck	LE METAYER	LA BACONNIERE

Bernard	LEBRETON	LA CROIXILLE
Jean-Marie	LERAY	LAVAL
Maurice	LERAY	ST AIGNAN/ COUPTRAIN
Jean-Pierre	MAHE	LAIGNE
Gérard	MARTINIER	GENNES S/GLAIZE
Albert	MAHE	CRAON
Xavier	PASSELANDE	AZE
Christian	PESCHEUX	BIERNE
Carl	PIEL	BIERNE
Michel	PINSARD	CHARTRES
Thierry	POUPIN	LA GRAVELLE
Michel	RAIMOND	VILLAINES /JUHEL
Jean	ROBLLOT	EPINEUX LE SEGUIN
David	SAILLANT	MAYENNE
Jean-Marc	SOCHON	MAYENNE
Fabien	SOUTIF	BONCHAMP
Pascal	VINCELOT	OISSEAU

## Formation gardes particuliers en 2008

22 candidats ont reçu l'agrément de garde-particulier, suite aux formations dispensées à la Fédération des chasseurs. Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général.

Bernard	ANGEARD	DAON
Philippe	BEUCHER	ST BERTHEVIN
Pierre	BILGER	AMBRIERE LES VALLEES
Jacky	CORBEAU	L'HUISSERIE
Bruno	DAVOUST	ST PIERRE DES NIDS
Jérôme	DOUSSIN	CUILLE
Cédric	DUCOIN	ENTRAMMES
Alain	FILOCHE	LAVAL
Franck	GADEBOIS	St DENIS DE GASTINES
Hubert	GUEDON	ST FORT
Emile	GUILLOIS	MAYENNE

J-Pierre	LAMIRE	LA CROIXILLE
Michel	LEMOINE	EVRON
Guy	LENAIN	PORT-BRILLET
Michel	LERIOUX	ARGENTRE
Alain	LIGER	MAYENNE
J-François	MORIN	ST SUZANNE
René	POMMIER	BAZOUGE DE CHEMERE
Jacky	ROGER	EVRON
Alain	ROSSIGNOL	L'HUISSERIE
Claude	TAROT	PLACE
Rémy	TRILLON	ERNEE





# Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2007-2008 a porté sur un échantillon de 1 523 chasseurs, répartis dans 64 communes tirées au sort. 999 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 65 %.

## Enquête prélèvements saison 2007-2008

Le pourcentage des chasseurs ayant un tableau de 0 est de 6,5 %.

Gibiers sédentaires		Migrateurs terrestres			
Lièvre (0.82)	7 284	Pigeon ramier (7.45)	66 407	Tourterelle turque (0.07)	589
Lapin (3.27)	30 771	Pigeon colombin (0.26)	2 321	Merle (0.05)	473
Faisan (1.28)	12 408	Bécasse (0.53)	4 749	Caille	98
Perdrix grise (0.33)	3 178	Grives (0.37)	3 285	Etourneau (0.65)	5 794
Perdrix rouge (0.30)	3 517	Tourterelles des bois	89	Alouette	27
Prédateurs et déprédateurs		Gibiers d'eau			
Renard (1.17)	10 418	Colvert (2.84)	25 290	Sarcelle d'été	54
Fouine (0.14)	1 214	Sarcelle d'hiver (0.09)	794	Souchet	27
Ragondin (0.98)	8 731	Foulque (0.05)	428	Siffleur	27
Rat musqué (0.37)	3 330	Poule d'eau (0.16)	1 410	Pilet	0
Corbeau freux (0.54)	4 847	Vanneau (0.37)	3 285	Chipeau	9
Corneille noire (0.61)	5 410	Bécassine des marais(0.06)	491	Milouin	107
Pie (0.25)	2 259	Bécassine sourde	80	Morillon	45
Geai (0.08)	705	Pluvier doré	196	Râle d'eau	18
		Chevallier	0	Oies	0
		Courlis	0		

(entre parenthèses : moyenne par chasseur)

## Evolution des prélèvements des principales espèces

Espèce	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Pigeon	52 132	53 601	65 916	49 821	79 141	62 642	66 407
Lapin	23 139	27 711	28 856	24 149	28 194	29 117	30 771
Colvert	22 774	22 746	28 582	25 905	28 650	21 987	25 290
Faisan	10 701	9 990	13 926	12 336	14 576	11 352	12 408
Renard	7 774	8 169	9 615	7 891	10 316	10 557	10 418
Lièvre	5 945	7 743	8 073	8 660	8 260	8 278	7 284
Bécasse	2 927	3 594	3 195	4 772	3 479	3 506	4 749
Perdrix grise	1 555	2 424	3 580	2 708	3 032	2 936	3 178
Perdrix rouge	2 195	3 168	4 290	3 502	3 293	2 681	3 517

**MAYENN Détente**

ARMURERIE - COUTELLERIE MAYENN Détente Loisirs / Plein air

4, rue Jules FERRY - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 17 02

### Serge LECOQ

Vous accueille tous les jours  
**sauf le mardi**  
de 9h à 12h et de 14h à 19h  
(magasin situé à 200m de  
l'entrée du Château)

#### ARMURERIE

Armurier diplômé de l'Ecole  
d'Armurerie de St Etienne

#### Pour :

- fabriquer vos armes et vos crosses sur mesure
- mettre vos armes en conformité
- entretenir, réparer, bronzer vos armes toutes marques
- achat et dépôt vente de vos armes d'occasion

#### COUTELLERIE

Coutelier certifié Nogent

#### Tous travaux d'affûtage pour :

- ciseaux, sécateurs, couteaux
- cisailles, peignes de tondeuses
- lames tondeuses, taille-haies
- chaînes de tronçonneuses



Le **pigeon ramier** reste (et de loin) l'espèce la plus prélevée dans notre département avec une moyenne de 7 individus par chasseur, 2007/2008 se situe au-dessus de la moyenne.

Les prélèvements de **lapins** augmentent ces dernières années, ils corroborent une situation sur le terrain plutôt en progrès attestée par les résultats obtenus lors des comptages nocturnes (IKA moyen de 1,53 sur la période 2005-2007 contre 1,27 pour 2002-2004).

Face à cette relative amélioration pour le lapin, le **canard colvert** a perdu sa seconde position, dans l'importance des prélèvements.

Le **faisan** a été moins chassé en 2006-2007 du fait d'une baisse des lâchers pour cause de grippe aviaire, en 2007-2008, les prélèvements gagnent de l'importance mais subissent les restrictions liées aux créations de GIC.

Le **renard** occupe une confortable 5<sup>ème</sup> position, dans l'importance des prélèvements, juste derrière le faisan. Le plus inquiétant, c'est la confirmation d'une augmentation sensible et régulière de ses effectifs depuis 20 ans que l'on retrouve dans l'analyse des résultats des comptages nocturnes.

Les prélèvements de **bécasses** sont modestes, comparativement aux autres départements de l'ouest de la France. La faible surface forestière mais également un nombre de chasseurs étrangers au département (épargnés par l'enquête) et spécialisés sur cet oiseau en constituent les principales raisons. La campagne 2007-2008 est considérée cependant comme une bonne saison.

Faisant suite à quatre campagnes plutôt bonnes et attestant une remontée des effectifs de **lièvres** dans notre départe-

ment, la saison de chasse 2007-2008 apparaît comme sensiblement moins bonne pour l'espèce avec une chute de près de 12 % des prélèvements.

J-F A



## Services apportés aux adhérents

Le contrat de services liant la fédération aux adhérents territoriaux permet à ceux-ci de bénéficier de bon nombre de services, apportés en particulier par le service technique

**Le contact :** pierre angulaire du travail de terrain, il permet d'entretenir des relations privilégiées avec les adhérents et la Fédération.

**Le conseil :** dans un but d'amélioration de la chasse et de valorisation des milieux, le service technique apporte et transmet ses connaissances pour aménager les territoires de chasse (garennes, agrainoirs, cultures à gibier, plantations de haies, création de zones humides, conseils piégeage, ...).

**La surveillance des territoires :** dotée d'un personnel assermenté en qualité de garde-chasses particuliers, la Fédération assure la surveillance des territoires.

**Subventions :** le contrat de service permet aux adhérents de bénéficier de subventions destinées à valoriser leurs territoires :

- **piégeage :** concours financier à la mise en place de pièges,

• **petit gibier :** aides financières :

- ♦ à la création de garennes artificielles, de parcs d'élevage ou de lâchers d'espèces gibier.
- ♦ à l'élevage sur le terrain de perdreaux d'été
- ♦ aux lâchers (sous certaines conditions) de canards colverts ou de lapins de garenne
- ♦ à la création de G.I.C. perdrix, faisans ou lièvres.

\* Mais aussi concours financier :

- à la création de **haies bocagères** spécialement adaptées aux besoins de la faune
- à la réalisation de **bandes boisées ou de bosquets**.

**Assurance :** chaque adhérent bénéficie, sans augmentation du coût de sa cotisation, d'un contrat d'assurance responsabilité civile « **organisateur de chasse** » négocié par la Fédération auprès de la compagnie AGF.

**Assistance juridique :** la fédération donne ses conseils juridiques concernant la pratique de la chasse à ses adhérents et fait le nécessaire pour la constitution de partie civile de ceux-ci devant les tribunaux.





## Examen du permis de chasser 2009

Cette année, les cinq sessions de préparation à l'examen du permis de chasser ont lieu de février à septembre.

A la date de parution de cette revue, il reste encore trois sessions. **Les candidats qui veulent avoir leur permis de chasser pour la saison 2009-2010, doivent s'inscrire le plus vite possible !** Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

En tout état de cause, la date limite de dépôt des dossiers pour la dernière session est fixée au **lundi 3 août 2009**.

Après, il leur faudra attendre la saison prochaine.

**Pour s'inscrire :** les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

### Planning prévisionnel 2009 :

	Formation théorique (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire)	Examen théorique	Examen pratique
<b>Session 1</b>	samedi 21 février	1 / 2 / 3 avril	vendredi 6 mars	8 / 9 / 10 avril
<b>Session 2</b>	samedi 11 avril	5 / 6 / 7 mai	mardi 28 avril	12 / 13 / 14 mai
<b>Session 3</b>	samedi 30 mai	4 / 5 / 6 août	vendredi 19 juin	18 / 19 / 20 août
<b>Session 4</b>	samedi 4 juillet	11 / 12 / 13 août	mercredi 22 juillet	26 / 27 / 28 août
<b>Session 5</b>	samedi 8 août	8 / 9 / 10 septembre	mardi 25 août	16 / 17 / 18 septembre

Horaire formation théorique : 8h30-17h30 (prévoir le repas de midi)

Horaire formation pratique : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

En 2008, 129 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus sur 147, ce qui place notre département parmi les meilleurs.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

### Le permis de chasser accompagné

Depuis quelques années maintenant, toute personne de 15 ans révolus, sans limite d'âge et sans examen, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le vendredi 24 juillet 2009,
- le vendredi 21 août 2009.

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner rempli.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.

**DOG EXPRESS**  
**Vos croquettes**  
*livrées*  
**à domicile**  
*sur simple appel téléphonique*

**25%**  
*de protéines*  
**16 € ttc les 20 kg**  
*par 10 sacs*

**28%**  
*de protéines*  
**20 € ttc les 20 kg**  
*par 10 sacs*

**Livraison**



**sur votre département**

**Autres produits disponibles**

**Nicolas HEDREUX**

Montorin - 22940 PLAINTEL

**Tél. 02 96 32 59 33**  
**ou 06 76 13 37 71**



## G.I.C. faisans

Le faisans « naturel » a le vent en poupe dans notre département ; 2008 aura vu la création du GIC de St Calais du Désert, mais aussi l'agrandissement conséquent du GIC d'Erve et Treulon qui s'étend à 8 communes.

G.I.C.	Communes	Année de création	Surface (ha)	Président	Années sans chasse	Oiseaux lâchés
BEAUMONT	Beaumont Pied de Bœuf	2000	1 740	C. LEMALE	3	958
ST DENIS D'ANJOU	St Denis d'Anjou	2004	3 990	L. BODINIER	3	2 000
ERVE ET TREULON	. Saulges . Thorigné en Charnie . St Pierre sur Erve . Bannes . Cossé en Champagne . Epineux le Seguin . St Jean sur Erve . Blandouet	2007	11 600	J-P PICARD	3	5 400 (prévision)
ST CALAIS	St Calais du Désert	2008	1 500	J. CLAVREUL	3	1 200 (prévision)

Les trois territoires du sud du département ont en commun de partir avec un noyau de population de faisans que l'on qualifiera de semi-naturels (quelques nichées produites annuellement en nature avec lâchers de faisans. Par contre, le G.I.C. de St Calais part de zéro faisans, et avec des qualités d'habitats moindres



G.I.C.	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BEAUMONT	15	25	57	81	117	111	147	195	181	193
ST DENIS D'ANJOU	/	/	21	35	39	39	84	188	236	228
ERVE ET TREULON	/	/	/	/	/	/	/	/	95	168

J-F. A.





## Aménagement du territoire de La Vigneule

Les 24 hectares appartenant à la Fondation pour la protection des Habitats (voir article spécifique dans ce même numéro), dont la Fédération a la gestion, se doivent d'être valorisées pour y favoriser la biodiversité.

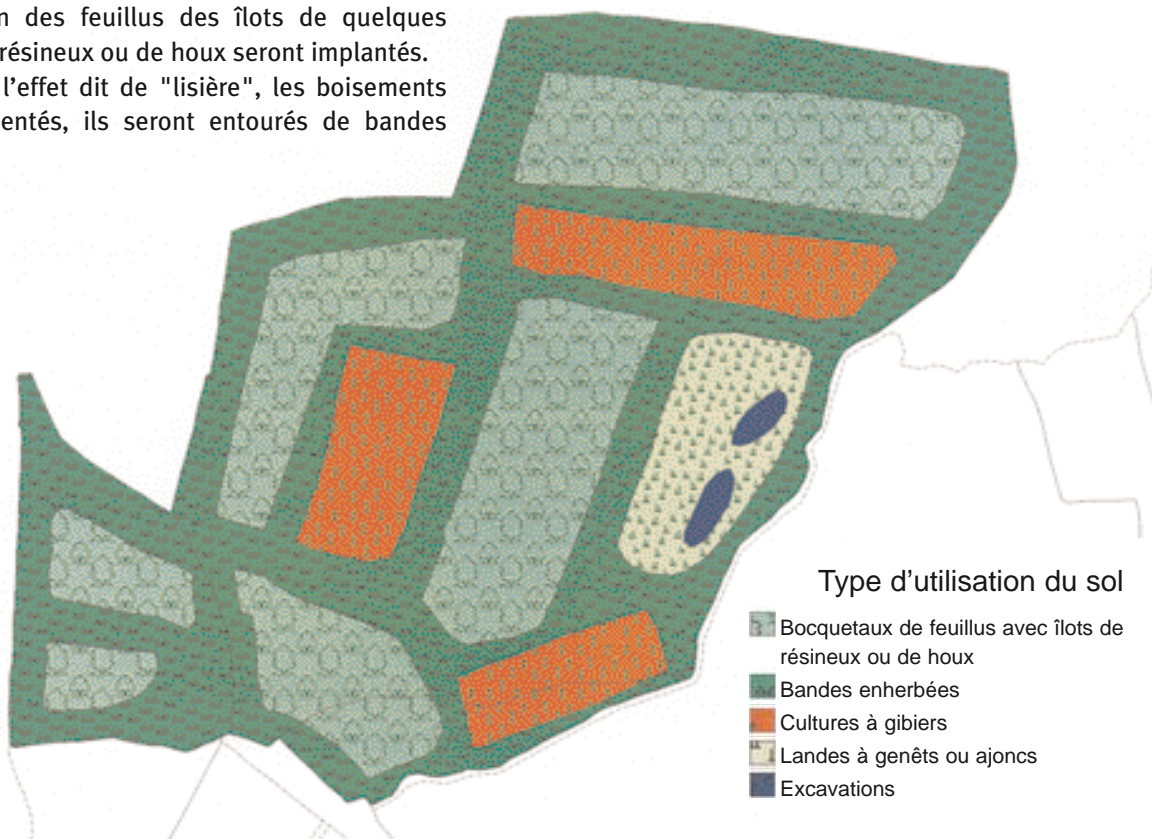
Après une première phase où l'aménagement des parcelles en prairies humides s'est concrétisée par la création de 7 mares, dont 2 temporaires, une grande surface du territoire restait à valoriser. Le choix s'est porté sur un boisement partiel de plusieurs parcelles à base de feuillus, essentiellement du chêne (en arbre de haut jet) avec des arbustes en sous étages (cornouiller, viorne, sureau, noisetier, fusain...). L'esprit, toujours le même, étant de favoriser la biodiversité, de nombreuses essences seront présentes et au sein des feuillus des îlots de quelques dizaines de m<sup>2</sup> de résineux ou de houx seront implantés.

Pour favoriser l'effet dit de "lisière", les boisements seront très fragmentés, ils seront entourés de bandes

enherbées de 5 à 10 m de large et des bandes de cultures à gibier (sorgho grain, blé noir, choux...) seront intercalées.

Pour agrémenter le tout, en bas de pente, des excavations seront réalisées pour retenir un peu d'eau de façon temporaire au milieu d'une lande à ajoncs ou à genêts. Ces parcelles auront pour objet de concentrer un maximum d'aménagements possibles pour le gros et le petit gibier.

A moyen terme la Fédération souhaite faire du site de la Vigneule une vitrine sur les aménagements cynégétiques et la biodiversité pour les chasseurs mais aussi pour un plus large public avec la création d'un parcours pédagogique.



## Partenariat avec le lycée Rochefeuille

Depuis de nombreuses années déjà, les techniciens de la Fédération des chasseurs interviennent en classe, mais aussi sur le terrain, pour partager leurs connaissances sur les espèces et les différents habitats que l'on trouve dans notre département. La biodiversité, la gestion des espèces et des milieux et le rôle de la Fédération des chasseurs sont également des thèmes régulièrement abordés.

Le lycée agricole de Rochefeuille à Mayenne a créé un module d'adaptation régionale intitulé : "**Découverte et valorisation de la chasse et de la pêche dans le département**" pour sa nouvelle formation B.E.P.A. C'est dans ce

cadre qu'une convention de partenariat a été signée en décembre 2008, entre la fédération des chasseurs de la Mayenne et le lycée Rochefeuille. Dans les modalités d'interventions la Fédération s'engage à faire participer les classes concernées à des suivis de populations (lièvre, faisan...) à faire découvrir le site de la Vigneule, ses aménagements et son parcours d'initiation au permis de chasser. Le lycée Rochefeuille, quant à lui, s'engage à réaliser des chantiers d'aménagements et d'entretien du site de la Vigneule (haies, boisements, garennes, miradors...).





## Plan de chasse petit gibier

### • LIÈVRE

Nous rappelons que tout chasseur pouvant justifier de 150 hectares de chasse d'un seul tenant peut volontairement opter pour la formule « plan de chasse lièvre ».

Si vous n'avez pas 150 hectares d'un seul tenant, vous pouvez vous regrouper avec vos voisins pour avoir la surface minimum et partager les bracelets par la suite, tout en restant chacun chez soi.



#### Avantages :

- attribution de bracelets proportionnelle au nombre de lièvres présents sur le territoire,
- chasse de l'espèce autorisée tous les jours de l'ouverture jusqu'à fin novembre,
- vous gardez la possibilité d'utiliser vos 2 bracelets « PMA » en dehors du territoire déclarée en plan de chasse.

#### Inconvénient :

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (chevreuil ou cerf) vous devez vous acquitter d'une cotisation obligatoire. – article 3- loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des Fédérations.

### • FAISAN

Nous rappelons que le plan de chasse est obligatoire pour les détenteurs d'un droit de chasse sur les communes en G.I.C. dont la chasse est réouverte (Beaumont Pied de Bœuf et St Denis d'Anjou), ainsi que sur les communes de Ballée, Bierné, Bouère, Bouessay, Le Buret, St Brice, St Loup du Dorat, Préaux et La Cropte.

Contrairement au lièvre, il n'y a pas de surface minimum, cependant il est obligatoire de faire **une demande par commune**, à l'exception des territoires d'un seul tenant à cheval sur deux communes.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse (grand gibier ou lièvre), vous devez vous acquitter d'une cotisation obligatoire (une seule fois, même si vous avez plusieurs demandes).

**Le formulaire de demande de plan de chasse petit gibier est disponible au siège de la Fédération. Il est à retourner avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

## Lettre ouverte

### • LIÈVRE : pour un plan de chasse départemental ?

Est-ce possible d'augmenter significativement la densité des populations de lièvre dans notre département ?

Oui assurément, car il se plaît dans cette campagne à dominante bocagère où c'est sans doute l'espèce de petit gibier qui a le moins souffert de l'évolution de l'agriculture. Cette dynamique peut être recherchée et obtenue par la gestion qui implique recensement des populations et maîtrise des prélèvements aboutissant au plan de chasse.

L'exemple nous est donné par les G.I.C. constitués depuis plusieurs années où les densités de lièvre augmentent régulièrement. Plus la surface est grande pour appliquer les règles de gestion, meilleurs sont les résultats.

Alors un plan de chasse départemental ne serait-il pas la solution ?

Sans doute la meilleure mais pas la plus facile à mettre en œuvre. Car elle doit être trouvée avec les chasseurs qui auront été informés et sensibilisés lors de réunions ciblées sur le sujet dans tout le département. C'est l'occasion essentielle de responsabiliser tous les chasseurs : participer aux comptages nocturnes pour établir les I.K.A.

(Indice Kilométrique d'Abondance) qui leur permettront de proposer un plan de chasse raisonnable.

Le "capital" lièvre pris en compte pour la gestion doit toujours être considéré comme fragile car soumis aux aléas climatiques et épidémiologiques ainsi qu'à la certitude de la prédation.

Avec un I.K.A. < 1 on peut estimer que l'espèce "survit" sans pouvoir accéder à une dynamique d'expansion, il faut alors restreindre ou arrêter les prélèvements. Au-delà de 1 les attributions pourront être modulées en fonction des valeurs de l'I.K.A.

En adoptant l'ouverture du lièvre vers la mi-octobre le plan de chasse épargnerait les hases encore allaitantes et donc de nombreux levrauts, avenir du capital... la fermeture étant repoussée à la mi-décembre.

Voilà des pistes de réflexion et de discussion. Le monde évolue et la chasse doit s'adapter. Nombreux sont les chasseurs qui ont déjà compris qu'ils ne défendront leur passion qu'en pratiquant la gestion du petit gibier, capital précieux et ô combien fragile de l'avenir cynégétique.

M. FRITEAU

Président fondateur du G.I.C de Beaumont



### Association des chasseurs de grands gibiers

#### Connaître le Brevet Grand Gibier

Le Brevet Grand Gibier est un examen conçu par l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) dans le but d'offrir au chasseur une occasion de remettre en cause ses connaissances relatives au grand gibier, à son environnement et à sa chasse.



La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de ses pratiquants. C'est pourquoi cette formation veut amener un maximum de chasseurs à bénéficier des connaissances indispensables pour une meilleure gestion de la faune sauvage dans la plus grande sécurité. A partir de ces objectifs, la formation au brevet aborde d'une manière précise, simple et didactique tous les sujets dont nous, chasseurs, avons besoin : connais-

ce des espèces, la gestion des espèces, la chasse du grand gibier (sécurité, réglementation...), la connaissance de la forêt, la gestion d'un territoire.

La session d'examen comporte une épreuve pratique de tir (sur cible fixe et sur cible mobile : sanglier roulant) et une épreuve théorique sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. La réussite est accompagnée de la remise d'un diplôme et d'un insigne.

Nous sommes des chasseurs impliqués, toujours à l'écoute de notre passion. Les connaissances du brevet grand gibier est une bonne occasion d'assouvir notre envie d'en connaître encore plus.

#### Connaître le brevet Grand Gibier : SESSION 2009 pour le BREVET GRAND GIBIER

L'ADCGG-53 organise conjointement avec l'ADCGG-35 le Brevet Grand Gibier

Voici les dates pour 2009 :

#### Jours de formation :

14 mars - 21 mars - 4 avril - 16 mai - 6 juin - 13 juin

→ Epreuves de tir et brevet blanc : le 20 juin

→ Epreuves théoriques du brevet : le 27 juin

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Il existe également un Brevet Arc et un Brevet Vénérerie.

### Association des chasses privées

Créée en 1973 pour défendre les intérêts de la propriété privée et des chasseurs indépendants en réponse à la loi Verdeille, (création des ACCA), l'Association des Chasses Privées de la Mayenne n'a cessé depuis cette date de participer activement à la vie de la chasse dans notre département. Certes l'objectif de départ a disparu, mais au fil des ans, l'association a accompagné les chasseurs mayennais en les représentant auprès de l'administration, des hommes politiques, au sein de la fédération des chasseurs, et auprès de toutes les associations concernées de près ou de loin par notre loisir.

Concrètement, aujourd'hui en 2009, 36 ans après sa création, l'Association des Chasses Privées de la Mayenne ce sont 240 adhérents, 10 membres sur les 16 membres du conseil d'administration de la fédération des chasseurs, un bulletin de liaison annuel.

Un des temps forts de la vie de l'association est l'assemblée générale au mois d'avril, 3 semaines avant l'assemblée générale de la FDCM. Les échanges qui s'instaurent à

cette occasion sont riches. C'est le moment opportun pour chacun de s'informer, de s'exprimer et pour les responsables de l'association d'écouter, de remonter les avis dans les instances de décision. L'AG cette année aura lieu le 4 avril 2009 à Montfleurs à 9h30. Outre les points habituels, les thèmes retenus cette année seront « la maladie de Lyme » et « la découverte du permis de chasser ». Nous serons heureux de vous accueillir.

La chasse, c'est aussi un engagement. Alors rejoignez nous pour parler de votre passion et pour la défendre. C'est important et ce sera aussi, pour ceux qui ont à cœur de vous défendre, un encouragement.

Gérard COURCIER

#### Pour plus de renseignements et pour nous contacter

ASSOCIATION DES CHASSES PRIVEES DE LA MAYENNE  
Parc Technopole - rue Albert Einstein - Changé  
B.P. 36135 - 53061 LAVAL cedex 9  
Tel 02-43-67-37-99 - E-mail : sdppr53@wanadoo.fr





## Les Echos des coevrons

Sont avant tout un groupe d'amis amoureux de la trompe de chasse et de la vénerie ; heureux de se retrouver les vendredis soirs chez M. et Mme Tessier Gérard au Moulin aux Moines à Soulgé-sur-Ouette, pour les répétitions au cours desquelles nous travaillons la gamme, exercices de sons, notes graves et aiguës que nous mettons ensuite en application dans les fanfares, que nous sonnons avec le rythme, la cadence, et le temps fort accompagné du vibrato. Les répétitions sont indispensables au bon fonctionnement d'un groupe, afin de travailler ensemble pour assurer des prestations telles que : Messes de St Hubert, fêtes de la chasse et de la forêt, animation de fêtes locales ou mariages.

Une école de trompe est en place, encadrée par les membres du groupe. Nous proposons à toute personne intéressée de venir nous rejoindre.



« Le 19 avril 2008 Nicolas David a obtenu son brevet de sonneur, classé à la Chabotterie en Vendée. Ce jeune sonneur a toujours affiché dans la discrétion sa volonté de réussir. Très bel exemple de travail que nous félicitons »

Chers amis chasseurs ou amoureux de la nature, si vous souhaitez nous rencontrer pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

Aussi nous remercions chaleureusement les membres et équipe de la fédération des chasseurs de la Mayenne pour leur engagement.

Tessier Gérard  
« Le Moulin aux Moines »  
53210 Soulgé/Ouette  
Tel : 02-43-02-38-61

Bergère André  
« La Roberdière »  
53150 St Ouen des Vallons  
Tel : 02-43-02-52-89

« Bien Amicalement à tous »  
Les sonneurs des Echos des Coëvrons

## Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne

La Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne a son logo, il a été inclus dans le macaron autocollant de pare-brise. Chaque adhérent de la Fédération a reçu ce macaron lors de l'assemblée générale de Juin 2008, cet autocollant de pare-brise est disponible près des responsables de la Fédération.



Notre Fédération est adhérente et représentée au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Gardes Chasse Particuliers.

Pour faciliter le fonctionnement et limiter les frais de trajet nous nous sommes regroupés à quatre départements (Sarthe, Vendée, Indre et Loire, Mayenne). Après consultation des présidents, un seul, représente les quatre départements.

Au sein de la Fédération Nationale, une commission

des lois a été créée, elle travaille sur les derniers décrets qui sont à paraître, pour en faire modifier le contenu afin de redonner certains pouvoirs aux Gardes particuliers.

**Nous invitons tous nos adhérents et leurs amis ainsi que les amateurs de Ball-trap à venir nous rejoindre le Samedi 6 Juin 2009 pour notre traditionnel Ball-trap que nous organisons sur le site de l'association des Parachutistes de la Mayenne à « Montermenger » CHAILLAND.**

**Dès maintenant retenez la date de notre Assemblée Générale qui se déroulera le Samedi 18 Avril 2009 à partir de 9H au siège de la Fédération des Chasseurs à la « Vigneule » à MONTFLOURS.**

Le Bureau

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY	02 43 02 63 55	P 06 85 18 13 60
René MALIN	02 43 02 12 59	P 06 61 81 61 76
Pierre DENIS	02 43 91 50 57	P 06 16 30 90 64
Jean Yves POUTEAU	02 43 53 97 06	P 06 08 45 70 71





## Les Echos du Bas Maine

L'année 2008 a été à nouveau un bon millésime pour les 40 sonneurs des EBM. Les faits les plus marquants peuvent se résumer au travers des dates ci après :



**Janvier et février** : fin de l'enregistrement de notre second CD. Ce disque comporte 5 chants, 7 grandes fanfares et 31 de lieux et de personnalités du monde cynégétique.

**19 et 20 avril** : championnat régional de sociétés au Logis de la Chabotterie (85) avec la participation des 2 groupes A et B des EBM.

**30 avril** : lancement officiel du CD collector « à la maison de Marie » en présence de 1030 convives amis, dans la halle du Haut Anjou à Château Gontier.

**24 mai** : Championnat individuel et de sociétés du Benelux en Belgique Flamande. Les EBM y ont particulièrement brillé en remportant notamment les concours de sociétés et individuels.



**30 et 31 août** : Championnat fédéral individuel à la Roche Posay (86): Jérôme Lesbats a remporté l'épreuve de 2<sup>ème</sup> catégorie, Thierry Nourisson s'est classé 5<sup>ème</sup> de cette même épreuve. Ces 2 sonneurs rejoignent ainsi l'élite du championnat de France où 3 sonneurs des EBM s'y distinguent déjà ; Emmanuel Pinot s'étant classé 5<sup>ème</sup> dans cette catégorie cette année.

**Novembre** : Saint Hubert traditionnelles dans les équipages et sociétés de chasse locales et régionales.

**En 2009**, pas de pause, le programme est déjà bien rempli avec notamment :

2 concerts :

**vendredi 6 mars** à St Hilaire du Harcouet où les 3 groupes des EBM participeront (organisation Christophe Delamarche).  
**vendredi 3 avril** à Maisoncelles du Maine (organisation défense des cultures).

Un stage de trompe :

**samedi 4 et dimanche 5 avril** à Parné sur Roc.

Les concours nationaux :

Benelux au Luxembourg le **16 mai**

Fédéral de Sociétés les **27 et 28 juin** à Lyon Parilly (69)

Fédéral individuel les **29 et 30 août** à la Roche Posay (86)

Sans oublier les concours régionaux individuels et de Sociétés à :

le Pertre (35) - Breil (49) - Carrouges (61) -

St Symphorien (72) - la Chabotterie (85).

L'évènement phare de cette année sera sans nul doute le voyage à l'île Maurice où 12 sonneurs et accompagnants seront accueillis par les chasseurs Mauriciens ainsi que par nos amis de la fédération des chasseurs de la Réunion du **14 au 30 juillet**. Le but principal de ce déplacement consistera à animer des journées de chasse sur l'ensemble de l'île Maurice et de faire découvrir la trompe de chasse quasiment inconnue dans l'hémisphère sud.

Voilà un emploi du temps bien rempli qui permettra à tous nos sonneurs de s'exprimer pleinement (et de briller à l'occasion) avant d'entreprendre une grande manifestation en 2010.

En effet, **en mai 2010**, les EBM fêteront leur 30<sup>ème</sup> anniversaire et nous aurons à cœur de réussir cet évènement avec encore plus de fastes que la soirée de lancement du 2<sup>ème</sup> CD où près de 1000 amis étaient présents. De nombreuses personnes empêchées nous ont exprimé leurs regrets de n'avoir pu être des nôtres.

Dès à présent nous lançons les invitations afin que cet anniversaire soit dignement fêté. Les informations concernant cette soirée (un vendredi du mois de mai 2010) transiteront comme d'habitude par les réseaux chasse et trompe ; n'attendez pas quelconque publicité par affiche ou presse locale.

Au nom de tous les sonneurs des EBM, je tiens à remercier vivement la Fédération des chasseurs de la Mayenne pour nous permettre de nous exprimer librement dans leur revue chère à tous les chasseurs du département à qui je souhaite, s'il est encore temps, une très bonne année 2009.

Philippe Poirier  
Président des EBM





## Cynophilie

### AFACCC 53 : L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants

L'AFACCC 53 a créé son bureau en Mayenne au mois de janvier.

Déjà présente dans plusieurs départements, elle permet de regrouper les utilisateurs et les amateurs de Chiens Courants.

Elle a pour but :

- la promotion et la défense de la pratique traditionnelle de la Chasse aux Chiens Courants
- la présentation permanente des Chasseurs aux Chiens Courants du département auprès des pouvoirs publics, institutions cynégétiques locales (FDC, DDAF, ...)

Aussi pour en savoir plus, les membres du bureau vous convient à une réunion d'informations au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs à Montflours le 30 avril 2009 à 20h30.

Amicalement, le Bureau

Pour tout renseignement s'adresser à :

L. DELOMMEAU  
tél. 06.80.10.16.64

### L'ariégeois



L'ariégeois est un chien courant de taille moyenne originaire du Sud-Ouest de la France. Il est issu de croisements entre briquets de pays (chiens courants de petite taille sans type bien défini) et chiens d'ordre de type Gascon ou Gascon Saintongeois. Cette race autrefois nommée « chien coupé » a vu le jour à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et a été reconnue en 1907 lors de la création du club « Gaston Phoebus ». L'ariégeois a quasiment disparu après la seconde guerre mondiale, mais cette race a été relancée dans les années 1970 grâce à quelques éleveurs passionnés, ensuite de belles victoires dans de grandes épreuves de travail ont accéléré sa renaissance. L'ariégeois a été rattaché au club du Bleu de Gascogne et Gascon Saintongeois en 1978 et compte actuellement plus de 3500 sujets en France.

Souvent utilisé en meute, comme la plupart des chiens courants, pour chasser à courre ou à tir, il donne aussi de grandes satisfactions en solo. Excellent chien de lièvre grâce à son allant et son train assez rapide (beaucoup moins lent qu'on ne le dit) ainsi qu'à la finesse de son nez, ce chien à gorge puissante est aussi utilisé fréquemment dans la voie du chevreuil, du sanglier ou encore du renard.

C'est un chien rustique, très bon rapprocheur, très bon lanceur, appliqué mais faisant aussi preuve d'un grand esprit d'initiative. L'Ariégeois est vivace, tenace et passionné.



Le standard le décrit comme un chien léger, fin, distingué, ressemblant au chien d'ordre moins la taille et l'ampleur, avec plus de légèreté. Le mâle doit être compris entre 52 et 58 cm au garrot contre 50 et 56 cm pour la femelle. La robe est faite de poils courts, fins et serrés et est de couleur blanche à tâches noir franc au contour bien délimité ; parfois mouchetée avec la présence de feu assez pâle aux joues et au dessus des yeux.



**Imprimerie MADIOT**  
OFFSET NUMÉRIQUE

Création, réalisation... **Consultez-nous**

Bd Louis Armand • 53940 St-Berthevin • [imp.madiot@wanadoo.fr](mailto:imp.madiot@wanadoo.fr)  
Tél. 02 43 69 21 03 • Fax : 02 43 68 08 29



## Le Lièvre brun

Le lièvre d'Europe, ou encore lièvre brun est omniprésent dans notre département. D'un poids de 3 à 5 kg, le lièvre est bâti pour la course ; son allure ample et déliée, ses membres postérieurs développés, mais également le profil nettement busqué de sa tête et ses grandes oreilles le distinguent nettement du lapin de garenne.

La teinte générale de son pelage varie du brun-roux (en été) au gris-beige (en hiver), l'extrémité des oreilles et le dessus de la queue sont noirs.

### Son cadre de vie

Un lièvre d'Europe est bien adapté aux paysages que lui offre l'agriculture traditionnelle : une mosaïque de cultures variées assurant couvert, nourriture et espaces libres toute l'année. Résistant au froid mais sensible à l'humidité, il aime établir son gîte, une simple dépression du sol, sur un terrain sain et filtrant. Généralement, gîté pendant le jour, le lièvre retrouve ses congénères au crépuscule et la nuit sur des parcelles dégagées. Il consomme de nombreuses plantes sauvages, mais aussi cultivées comme les céréales, le trèfle, la luzerne, le colza ou la betterave. Il se nourrit également de bourgeons, pousses et feuilles tendres, voire de l'écorce d'arbustes ou d'arbres fruitiers. L'espèce est présente dans tous les départements sans exception, depuis les bords de mer jusqu'à une altitude de 1500 m.

En général, dans nos campagnes, le lièvre ne s'éloigne pas de plus de 300 à 600 m. du cœur de son territoire. A l'approche de l'hiver, le lièvre déplace sa zone d'activité de quelques centaines de mètres vers l'orée forestière la plus proche. Il agrandit ainsi son domaine qui couvre, en moyenne, 300 hectares.

### Prolifique mais vulnérable

Une hase en bonne santé met au monde annuellement, entre février et septembre, en moyenne 5 portées de 1 à 3 levrauts. La moyenne est de 6 à 10 petits par an (2 à 3 seulement parviendront à l'âge adulte).

Dès l'âge de 6 mois, la femelle née au début de la saison de reproduction est apte à se reproduire. La durée de gestation est de 42 jours. On notera le phénomène particulier de la superfétation ; une nouvelle gestation peut démarrer quelques jours avant la fin de la gestation précédente.

Les origines des mortalités sont diverses : le machinisme agricole, certains produits phytosanitaires, la prédation, la circulation routière, les intempéries, les maladies, le braconnage et la chasse. Le plus grand ennemi est sans nul doute le protozoaire qui engendre la coccidiose, localement, plus de la moitié des jeunes en meurent avant leur second été.



### Une espèce recherchée

Le lièvre est présent sur l'ensemble de département en densités très variables ; globalement il est beaucoup plus abondant dans le sud-est que dans le nord-ouest. Nos suivis de la population départementale depuis 5 ans, à l'aide des comptages nocturnes, nous ont permis d'apprécier l'évolution générale de l'espèce ; stable dans un premier temps de 1995 à 2003, avec un IK moyen autour de 0,9, puis en augmentation dans un second temps pour atteindre 1,5 lièvre en moyenne par kilomètre en 2008. Cette progression sensible est la conséquence de la mise en place de mesures de gestion appropriées aux conditions locales par l'instauration de plans de chasse à partir de 1992, alliée à l'instauration d'un PMA avec marquage obligatoire depuis la saison 2002-2003.

Espèce très convoitée par les chasseurs de "plaine", les prélèvements annuels oscillent autour de 8000 individus depuis six saisons, dont près de 800 dans le cadre des plans de chasse.

J-F.A.





## Humeur - Petite annonce

### PAN ! Et un trou dans la caisse !

François Picoulet poussa fortement la porte du café des sports. Du sport, pour sûr, il y allait en avoir !

- Salut ! Lança-t-il à la cantonade aux consommateurs installés au plus près du vieux poêle en fonte qui peinait à réchauffer l'atmosphère en cette froide fin de matinée de février.

François Picoulet, facteur de son état était en effet très remonté envers un certain chasseur, qui avait involontairement mais dangereusement troué d'une balle la caisse de la 4L jaune, propriété inaliénable de l'administration des Postes.

- Un café, s'il te plait, Marie

La balle, ou ce qu'il en restait, était logée au fond de la poche de sa veste de tenue. Il l'avait retrouvée dans la caisse de la fourgonnette après qu'elle eut percé la tôle de la carrosserie du panneau arrière gauche.

- Y'avait une battue aux sangliers, ce matin...

Un assentiment général confirma l'événement.

- Vous y étiez, vous les gars ? adressa t-il à quatre vraisemblablement chasseurs, occupés à jouer aux cartes, leur tenue les trahissant de toute évidence.

- Ben oui, répondirent-ils à l'unisson

- C'était où ?

- Au bois des Effraies, pardi, clama Louis Painsec.

- C'est celui auprès de la ferme du Marcel Guéant ?

- Ben oui, pourquoi ?

- Parce qu'y a un fieffé imbécile qu'a pris ma bagnole pour un cochon !

- Comment ça ?

- Tiens, regarde ! dit-il en sortant de sa poche la preuve de ce qu'il avançait. Et venez voir le trou, les gars, leur intima-t-il en s'avançant d'autorité vers la porte. Les quatre nemrods en herbes se levèrent d'un seul bloc et lui emboîtèrent le pas.

- Ah ben merde alors ! S'exclamèrent-ils tous quatre à la vue de l'orifice laissé par l'impact de la balle.

- Mais c'est pas possible, affirma le Lucien Conbrit. J'étais le long du bois en bas du pré de chez Guéant !

Le chemin de ferme est bien au-dessus, au moins à trois cents mètres !

- Ouais, mais t'as tiré le goret quant il se défilait en haut du champ, le long de la haie, lui rétorqua le Louis.

- P'têt ben, mais c'était pas dangereux !

Affirma péremptoirement le Lucien.

- Pas dangereux, tiens, mon cul !

S'exclama François Picoulet. T'as bien failli me tuer ! Pour un peu tu transformais mon fourgon en corbillard !

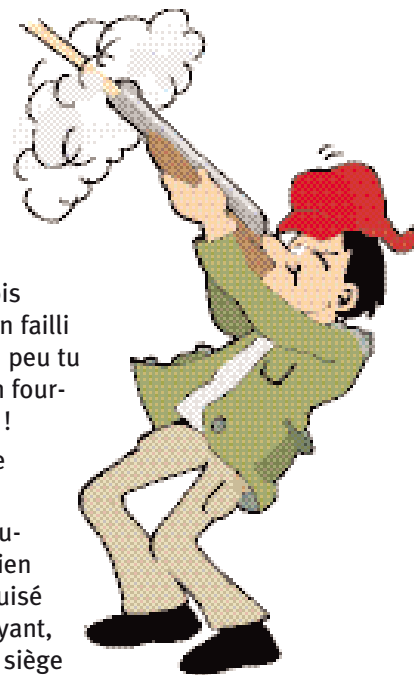
Médusé, le Lucien ne répliqua pas.

En attendant, récupérez donc le chien que j'ai trouvé épuisé sur la route de Noyant, il est couché sur le siège passager. Doit bien être à

vous, non ? A défaut de faire corbillard, j'aurai au moins fait ambulance ! Et toi Lucien, t'es assuré, alors en avant la déclaration et le constat. Moi j'ai des comptes à rendre !

Cette historiette pour rappeler à chacun, que c'est une arme que nous utilisons pour servir notre passion, et qu'en tout lieu, de par son utilisation, elle constitue un danger pour les autres.

Le Moustique



### Passez une petite annonce

#### Réservé uniquement aux particuliers

Si vous souhaitez passer une petite annonce... (chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :






# FÊTE DE LA CHASSE



DIMANCHE 12 JUILLET

2009

LE PERTRE (35)



- Messe de St Hubert
- Cochon à la broche
- 1 500 chiens
- Championnat de Bretagne de trompe
- Spectacle de fauconnerie
- Spectacle équestre
- Démonstration de chiens d'arrêt
- Équipage de La Bourbonsais
- Présentation d'équipages
- Concours canin AFACC 35
- Tir à l'arc
- Nombreux exposants...

Pour tous renseignements :  
M. LEMARIÉ - 06 12 88 51 34

Prix : 6€

Gratuit  
-14 ans

Le Chat d'Ancher

